

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 JANVIER 2023**

**N° VILLE\_2023DL008**

**Date de convocation** : 20 janvier 2023

**Affichage du compte-rendu** : 20 janvier 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION LECTURE PUBLIQUE METROPOLE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents :

Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs :

Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Eric MAILLET (donne pouvoir à François DARTIGUES), Souade KACI (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christine NONY), Mylène ROUCOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Guillaume BOUCHARLAT), Lilian MORINON (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents :

Sylvie JULIEN, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Benoit ERACLAS, Henri DUARTE

Rapporteur : Claude COLIN

**VU** la délibération N° VILLE\_2018DL123 relative au vote de la convention de partenariat pour la soutien à la lecture publique signée en décembre 2018 et à échoir fin décembre 2022,

La médiathèque municipale de Corbas travaille en collaboration avec le pôle lecture publique de la Métropole de Lyon, dans le cadre d'une convention entre la Ville de Corbas et la Métropole de Lyon qui permet de bénéficier des services suivants :

-Prêt de documents pour répondre à des demandes ponctuelles d'usagers et permettre des actions en partenariat avec les écoles de la Ville (sélections thématiques de documents, documents prêtés en plusieurs exemplaires etc.),

-Prêt de supports d'animation,

-Accès à des ressources numériques pour les usagers inscrits à la médiathèque municipale de Corbas (presse en ligne, autoformation, VOD),

-Aide, y compris financière, à la médiation culturelle dans le cadre de la programmation culturelle de la Bibliothèque municipale de Lyon et des institutions culturelles métropolitaines (musées etc.)

-Conseil et expertise, par le biais d'une collaboration avec la bibliothécaire-référente du territoire « Portes du sud ».

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler cette convention, afin que la médiathèque puisse continuer à s'inscrire dans le réseau de lecture publique métropolitain des villes de moins de 15000 habitants et bénéficier des services précités,

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 janvier 2023,

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **APPROUVE** la pérennisation de la politique métropolitaine de lecture publique au bénéfice de la médiathèque municipale de Corbas.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,